

Déclaration liminaire du Sgen-CFDT pour le CHSCT du 11 décembre 2018

Il est un sujet qui ressort de plusieurs des questions posées aujourd'hui par les membres du CHSCT et qui reflète les réalités vécues par beaucoup de nos collègues, y compris les personnels de direction, dans les établissements : celui des réponses concrètes, quand ceux-ci sont en butte à des plaintes ou risques de plaintes de la part des parents, ou qu'ils subissent des propos diffamatoires.

Les personnels se sentent très seuls et démunis car les outils à leur disposition ne sont pas forcément connus.

Une réponse strictement administrative ne peut suffire même si elle est essentielle. Il est important que ces outils soient à leur portée et utilisables rapidement en cas de nécessité.

Nous suggérons qu'à l'image de ce qui se fait parfois, notamment à la demande de notre organisation syndicale, un guide concret des réponses juridiques, à adapter évidemment en fonction des données et du droit local, soit proposé par l'AEFE, à travailler, pourquoi pas, dans le cadre du CHSCT avec le service juridique.

Par ailleurs, au risque d'une déclaration qui reflète peut-être trop la situation d'une région du monde, le Maroc, mais qui peut ressembler à nombre de situations spécifiques, des décisions administratives ont parfois de forts impacts sur les personnels et créent une réelle insécurité : par exemple, celle d'informer le 5 décembre que dès le mois de janvier les détachés ne recevront plus de salaire en monnaie locale mais la totalité en euros ou celle d'avertir début décembre les collègues français en contrat local qu'ils doivent modifier leur déclaration d'impôt avant le 26 novembre, ouvrir un compte SEPA en lieu et place d'une imposition à la source qui était différée d'un an. Autre exemple, en Tunisie cette fois, à la suite de l'annonce de la séparation d'ordonnateur et de comptable, trois collègues ont été informés abruptement qu'il devrait changer de lieu de travail à échéance.

Nous demandons de prendre davantage en compte les contraintes des personnels, d'anticiper autant que faire se peut et d'accompagner pour ne pas les laisser démunis et ainsi éviter une contagion de mécontentement.